



DEUXIEME CONFERENCE MONDIALE DES PRESIDENTS DE PARLEMENT

Siège de l'ONU, New York, du 7 au 9 septembre 2005



NOTE D'INFORMATION

Introduction

1. La Deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement est convoquée conformément à une décision de la 108^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire (Santiago du Chili, avril 2003) et s'inscrit dans le prolongement de la première réunion des présidents organisée en 2000 à l'occasion de l'Assemblée du Millénaire à l'ONU. Un comité préparatoire composé de 15 présidents de parlement a lancé les préparatifs de la réunion dès janvier 2004.

2. La Conférence a pour objet de présenter à l'ONU une vue d'ensemble, et au plus haut niveau, de la contribution des parlements au renforcement du système multilatéral et à la quête de la paix, de la sécurité, de la démocratie, des droits de l'homme et du développement conformément aux engagements internationaux. La Conférence aura pour mandat de contribuer directement à la réunion des chefs d'Etat qui se tiendra au même endroit du 14 au 19 septembre 2005.

3. La présente note, adressée à tous les présidents des parlements nationaux, vise à leur donner un aperçu des règles et modalités de déroulement de la réunion. Trois documents y sont joints :

- Ordre du jour provisoire annoté;
- Formulaire d'inscription des délégations;
- Formulaire pour indiquer les préférences en ce qui concerne la prise de parole.

4. Une deuxième note d'information plus détaillée sur l'organisation de la Conférence sera distribuée avant le 30 juin 2005. On y présentera le projet de déclaration de la Conférence et le projet de règles de procédure.

Lieu

5. L'ONU accueillera la deuxième Conférence mondiale des présidents de parlement conformément à une décision de l'Assemblée générale (résolution A/RES/59/19). La Conférence aura lieu dans la salle de l'Assemblée générale au Siège de l'ONU à New York.

Calendrier et programme des séances

6. La **Séance plénière** de la Conférence s'ouvrira le mercredi 7 septembre à 15 heures. Le programme de travail complet sera le suivant :

Mercredi 7 septembre 2005

15h.00	Cérémonie inaugurale avec la participation du Secrétaire général de l'ONU
15h.45	Point 1 : Adoption de l'ordre du jour Point 2 : Présentation du rapport sur <i>participation parlementaire aux affaires internationales</i> Point 3 : Etat des travaux sur la réalisation des objectifs de développement du millénaire Point 4: Présentation du rapport sur la <i>Dimension parlementaire de la démocratie</i> : cadre de critères et de bonne pratique pour aborder la démocratie dans un pays
16h.15 – 18h.00	Point 5: Débat général : <i>Parlements et coopération multilatérale : relever les défis du 21^{ème} siècle</i>
18h.30	Réception pour les participants (restaurant des délégués, quatrième étage)

Jeudi 8 septembre 2005

9h.00 – 10h.00	<u>Photo de groupe</u>
10h.00 – 13h.00	Point 5 : Débat général
15h.00 – 18h.00	Point 5 : Débat général
18h.30	Réception pour les Présidents de parlement et leurs conjoints

Vendredi 9 septembre 2005

10h.00 – 13h.00	Point 5 : Débat général
15h.00 – 17h.00	Point 5 : Débat général
17h.00 – 18h.00	Point 6 : Adoption de la Déclaration

7. Deux **réunions-débats** auront lieu le 8 septembre, deuxième jour de la Conférence, respectivement de 10h.00 à 13h.00 et de 15h.00 à 18h.00, dans la Salle 1. Ces réunions-débats, ouvertes à tous les participants, passeront en revue le cadre

pour la démocratie visé au point 3 de l'ordre du jour de la Conférence et réfléchiront au rôle et à la responsabilité des parlements à propos de l'action de l'ONU.

8. Les **réunions bilatérales** réservées par l'entremise du Secrétariat de l'UIP se tiendront dans la Salle 1 ou la Salle 6, selon disponibilité.

Participation

9. La Conférence réunira les catégories suivantes de participants, observateurs et orateurs invités :

Participants

Les présidents de tous les parlements nationaux, y compris les présidents des deux chambres dans le cas des parlements bicaméraux, sont invités. Les parlements non membres de l'UIP sont invités à envoyer des délégués sous réserve que les parlements en question soient conformes à la définition que donne l'UIP d'un parlement national¹.

Observateurs

- Les présidents des assemblées parlementaires internationales qui sont membres associés de l'UIP ou qui jouissent du statut d'observateur aux réunions de l'UIP;
- Les dirigeants des programmes et institutions du système des Nations Unies et de l'OMC;
- Les représentants permanents auprès de l'ONU à New York.

Orateurs invités

Des dirigeants de l'ONU et d'autres personnalités internationales seront invités à prendre la parole sur des points précis.

Effectif et composition des délégations

10. Etant donné le très grand nombre de participants attendus à cette conférence et la capacité de la salle de l'Assemblée générale, le ou les présidents participant ne pourront être accompagnés que d'un nombre restreint de parlementaires et/ou collaborateurs. L'effectif maximum de la délégation de chaque parlement, monocaméral ou bicaméral, ne devrait pas dépasser six personnes, président(s) compris.

11. Les délégations des observateurs ne devraient pas compter plus que deux personnes, à l'exception des délégations de la Palestine et des Membres associés de l'UIP, qui peuvent comprendre autant de membres que les délégations des parlements nationaux.

¹ En 1993, le Conseil interparlementaire a défini les parlements comme les assemblées nationales qui sont "dotées de pouvoirs législatifs et exercent un contrôle sur l'Exécutif en vertu du droit national".

Attribution des sièges dans la salle

12. Chaque délégation disposera de six sièges dans la salle de l'Assemblée générale, trois avec pupitre et trois immédiatement derrière, sans pupitre. L'un de ces sièges sera réservé au représentant permanent à New York au cas où il souhaiterait accompagner la délégation.

13. Le nom du pays qui sera placé au premier rang sera déterminé par tirage au sort, toutes les autres délégations suivront dans l'ordre alphabétique anglais.

Droit à la parole

14. Conformément à la pratique, seuls les présidents d'assemblée (et dans le cas des parlements bicaméraux, les présidents des deux chambres), les présidents des assemblées parlementaires officielles qui sont Membres associés de l'UIP et les orateurs invités seront conviés à s'adresser aux participants.

Déclaration

15. A la fin de la Conférence, les participants seront invités à adopter une déclaration qui aura été rédigée par un comité préparatoire et sera soumise aux délégations à l'avance pour examen.

Langues

16. Les réunions plénières de la Conférence bénéficieront de l'interprétation dans les six langues officielles de l'ONU (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). Les présidents de parlement s'adressant à la Conférence dans une autre langue devront faire interpréter leur déclaration individuelle dans l'une des six langues officielles. Une cabine d'interprétation spéciale sera mise à la disposition des interprètes fournis par les délégations.

17. Les réunions-débats bénéficieront de l'interprétation dans les quatre langues habituellement utilisées aux réunions de l'UIP, à savoir l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français, et deux cabines d'interprétation complémentaires seront disponibles pour l'interprétation des déclarations individuelles faites dans une autre langue.

Médias

18. Le service d'accréditation des médias de l'ONU délivrera les badges dont les journalistes auront besoin pour accéder au Siège de l'ONU. En raison du grand nombre de demandes escompté, les journalistes en déplacement devront prendre contact avec le centre d'accréditation dès leur arrivée à New York pour pallier d'éventuels retards dans la délivrance des badges par l'ONU. Le formulaire ci-joint devra être rempli et renvoyé directement au service d'accréditation des médias de l'ONU.

Inscription et hébergement des délégations

19. Les participants et observateurs sont aimablement priés de remplir dès que possible le formulaire d'inscription ci-joint et de le retourner au Secrétariat de l'UIP avant le 15 juillet 2005. Ce formulaire peut être soumis par fax ou courrier électronique, comme suit :

Fax : +41 22 919 41 60

Courrier électronique : postbox@mail.ipu.org

20. Une liste provisoire des participants sera établie sur la base des inscriptions reçues. Les délégués auront la possibilité de vérifier l'exactitude de cette liste avant la fin de la Conférence.

21. Divers services seront à la disposition des délégués au Secrétariat de l'ONU : banque, restaurant, café, service médical et poste. Pour ce qui concerne voyage et hébergement, les délégations devront se mettre en contact avec leurs missions permanentes à New York pour toute assistance en la matière; elles ont toutes été avisées de la tenue de la Conférence. La plupart d'entre elles ont l'habitude de recevoir des délégations nationales aux réunions de l'ONU et de se charger en leur nom des réservations de chambres d'hôtel et autres démarches.

Badges d'accès aux locaux de l'ONU

22. En raison des mesures de sécurité strictes en vigueur à l'ONU, tous les délégués à la Conférence devront être munis d'un badge d'identification spécial de l'ONU pour accéder au bâtiment du Secrétariat. Le badge d'accès est exigé pour toute personne inscrite à la Conférence par les missions permanentes auprès de l'ONU à New York.

23. Deux types de badges seront délivrés, selon des modalités différentes : un pour les présidents de parlement et un autre pour les autres délégués.

24. Les Présidents de parlement recevront un badge VIP. Pour l'obtenir, les Présidents de parlement sont aimablement priés d'envoyer trois photos au format passeport à la mission de leur pays à New York au plus tard le 30 juillet 2005. Ces badges seront remis aux missions permanentes au moment où les Présidents de parlement arriveront à New York.

25. Les parlementaires et les personnes accompagnantes de toutes les délégations parlementaires recevront un badge de délégué. Ils devront se faire prendre en photo directement par le service des cartes d'identité de l'ONU à New York (*United Nations Pass Office*). Le nombre des badges à établir devrait être très élevé. Aussi, pour faciliter cette procédure, les délégués sont-ils priés d'arriver à New York au plus tard le dimanche 4 septembre. Le service des cartes d'identité de l'ONU sera ouvert à partir du lundi 5 septembre. Les délégués devront se mettre en rapport avec les missions permanentes de leur pays dès lundi matin afin de se faire conseiller sur la manière d'obtenir leur badge d'accès. Les délégations des pays qui n'ont pas de mission permanente auprès de l'ONU à New York sont instamment priées de se mettre en relation avec le Secrétariat de l'UIP.

Visa d'entrée aux Etats-Unis d'Amérique

26. Tous les délégués doivent avoir un visa en cours de validité pour l'entrée aux Etats-Unis d'Amérique. Les représentants de pays n'ayant pas de relations diplomatiques avec les Etats-Unis d'Amérique devront prendre contact avec la Mission des Etats-Unis à New York, directement ou par le truchement de leur mission permanente. La Mission des Etats-Unis a été avisée en conséquence. Les procédures pouvant durer jusqu'à six semaines, les demandes de visa devront être soumises bien avant la Conférence.

Sécurité

27. La sécurité au Siège de l'ONU est du ressort exclusif de l'ONU, qui applique ses propres règles en la matière. Ces règles font obligation à tous les participants à la Conférence de porter leurs badges d'identité en évidence à tout moment dans les locaux de l'ONU.

28. Les délégations accompagnées d'agents de sécurité armés devront obtenir une autorisation préalable auprès du chef du Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU. Faute de quoi, aucune arme à feu ou arme létale non déclarée n'est autorisée dans les locaux de l'ONU.